

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LES RÉSIDENTS DU LAC DAIGLE



Au bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mine de fer du lac Bloom

Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et
stériles miniers

Le 12 novembre 2020

Table des matières

Introduction.....	3
Nos préoccupations à l'égard du projet	4
L'environnement et notre qualité de vie.....	5
Le bruit.....	5
La poussière	6
Qualité de l'eau	6
Paysage	7
Nos commentaires et suggestions pour améliorer le projet.....	8
1. Halde variante numéro 2 : Lac Carotte (partiel) et lac Mazaré (partiel)	8
2. Lac Carotte au complet	10
3. Parc à résidu variante numéro 1 (non choisi comme parc à résidu)	11
Sommes-nous pour ou contre ce projet?	12
Compensations	12
Conclusion	13
<i>Annexes.....</i>	<i>14</i>

Introduction

Le lac Daigle est un lac de 186 hectares permettant à des villégiateurs d'y vivre de manière saisonnière ou permanente. On y retrouve un total de 26 baux, dont 23 de villégiature et 4 à d'autres fins. Sur ce nombre, plusieurs ont été octroyés entre 1985 et 2018 et c'est au total 25 personnes qui y vivent de façon permanente; en tenant compte du nombre de personnes par foyer.

Nous avons choisi de vivre sur le bord du lac Daigle pour avoir plus de tranquillité. Savez-vous que les choix sont peu nombreux pour ceux qui désirent s'installer à l'année sur le bord d'un lac à proximité de Fermont ? Le lac Daigle est l'endroit par excellence, puisque c'est le seul plan d'eau accessible en automobile à l'année près de Fermont et où l'on peut se raccorder facilement au réseau hydroélectrique.

Certes, nous souhaitons continuer à y vivre paisiblement sans avoir à se soucier de notre qualité de vie avec l'arrivée éventuelle d'une Halde à stérile à moins de 1 km de nos résidences. La proposition que vous faites concernant la Halde à stérile va compromettre notre quiétude. Le mémoire qui suit vous ait transmis dans l'espoir qu'une autre solution sera priorisée pour diminuer les impacts associés à l'avancement de la Halde à stérile et des éléments qui devront la composer.



Nos préoccupations à l'égard du projet

La préoccupation des résidents du Lac Daigle par rapport au projet « Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers » de la Mine de fer du Lac Bloom concerne le choix de la variante no 1 « Halde Sud » pour l'entreposage du stérile.

Actuellement les installations de MFQ les plus proches du lac Daigle se situent à presque 4 km. Le choix de la Halde Sud (H1) rapprochera les installations de MFQ à 0.87 km du bail du résident le plus proche. De plus, cette Halde se retrouvera dans le même bassin versant que le lac Daigle alors que les autres variantes de Halde à stérile à l'étude sont dans le même bassin versant que le reste des installations de MFQ où se trouve son usine de filtration des eaux.

Parmi les autres choix de Halde à stérile il y a la variante no 2 « Lac Carotte et lac Mazaré » (H2 =47.95) qui a un score au niveau du total des comptes presque équivalent à celle de la variante no 1 « Halde Sud » (H1=48.76). La Halde H2 se démarque aussi de la Halde H1 par un score plus fort au niveau du compte environnement (H1=21.17 et H2=21.71) et au niveau du compte socio-économique (H1=8.74 et H2=11.63). Nous vous questionnons donc sur la pertinence du choix de la Halde Sud (H1) qui désavantage les comptes environnement et socio-économique d'autant plus que la pondération de certains des critères est discutable.

L'environnement et notre qualité de vie

Tel que spécifié ci-haut, la Halde Sud (H1) qui a été retenue se trouve à 0.87 km de la résidence la plus proche du lac Daigle et 15 résidences se retrouvent dans un rayon de moins de 3 km de celle-ci. Évidemment une telle proximité peut avoir un impact sur les éléments suivants de notre qualité de vie, c'est-à-dire le bruit, la poussière, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et le paysage.

Le bruit

Aucun écran naturel existe entre les résidences du lac Daigle et la Halde sud (H1) car elle se trouve au sud du massif de montagnes situé à l'Ouest du lac Bloom. On sait que cette Halde atteindra 920 mètres de hauteur, ce qui en fera le plus haut sommet des environs. Actuellement, le plus haut sommet autour du lac Daigle se trouve au sud de celui-ci et culmine à 845 mètres. De ce fait, les résidences qui se situent à environ 715 mètres d'altitude sont toutes plus basses que la Halde à stérile projetée, car le terrain sur lequel la Halde se situera est déjà à environ 735 mètres.

D'année en année la Halde à stérile prendra de la hauteur pour finalement atteindre 920 mètres. Il est difficile d'imaginer que nous ne serons en aucun cas incommodés par le bruit, étant donné la proximité de la Halde Sud, la hauteur attendue et le manque d'écran naturel efficace entre celle-ci et les résidences (*annexe 1*). Certes, il ne faut pas oublier que le dépôt de stérile sur cette Halde se fera 24 heures par jour et 7 jours par semaine.

Nous savons que le promoteur MFQ compte installer des « bernés » c'est-à-dire des écrans protecteurs dépassant la hauteur des équipements. Or, la Halde à stérile sera un ouvrage en perpétuelle évolution, nous doutons fortement qu'un écran protecteur qui devra constamment être déplacé puisse être très efficace. Outre le grondement des moteurs de la machinerie il y aura aussi les sons de recul, qui sont sans contredit nécessaires, mais qui sont aussi aigus et forts. Un écran de la hauteur des équipements, donc pas très haut, peut-il vraiment empêcher ces sons de se propager?

Pour ce qui est des résidences situées au sud-est de la Halde (H1), le promoteur MFQ parle aussi de collines boisées à l'est de celle-ci, qui par la présence d'arbres pourraient en partie étouffer le bruit. La forêt des collines étant très clairsemée (*annexe 2*) nous croyons donc qu'elle aura peu d'impact sur l'amointrissement du bruit.

Finalement, il y a aura aussi la phase de construction de la Halde Sud (H1) qui générera aussi beaucoup de bruit et pour laquelle il n'y a aucune mesure d'atténuation.

La poussière

La présence de la Halde Sud (H1) proche des résidences du lac Daigle aura aussi un impact sur la présence de poussière. Le stérile lorsqu'il sera déchargé par les camions et poussé par les boteurs (bulldozer) dégagera de la poussière. Cette poussière par journée de grand vent (vent surtout du Nord-Ouest) pourra se retrouver autour de nos résidences, vu le peu de distance entre celle-ci et la Halde à stérile (résidence la plus proche est à 0.87km). De plus, le camionnage sur route de terre en produira aussi. Peut-on espérer et croire que le délai pour arroser sera suffisamment rapide lorsque la route de terre sera sèche?

Qualité de l'eau

Les résidences du lac Daigle sont pourvues en eau potable soit par des prises d'eau dans le lac ou par le biais de puits artésiens alimentés par la nappe phréatique. La présence de la Halde Sud dans le même bassin versant que le lac Daigle laisse craindre aux résidents une contamination de l'eau du lac ou de la nappe phréatique. Cette crainte s'est davantage confirmée lorsque le commissaire du BAPE a mis en lumière lors de la séance du BAPE du 21 octobre 2020 en soirée, que dans le document BPR5.7, annexe 10, p.70 on y indiquait que : « l'information recueillie dans le secteur Sud était insuffisante pour permettre la calibration du modèle hydrique dans ce secteur... Les simulations du secteur sud ne sont valables que pour la coupe A-A' mais ne prennent pas en compte l'écoulement tridimensionnel des eaux souterraines ».

Bref, il fait part au promoteur MFQ que les écoulements latéraux ne peuvent être vus dans la modélisation 2D et que l'on ne peut affirmer qu'il n'y a aucun risque de contamination des sources d'eau potable des résidents du lac Daigle. Les eaux de surface quant à elle devront être redirigées vers le bassin Sud par des fossés collecteurs. Le fossé du côté sud-est sera notre seul rempart contre l'écoulement de l'eau de surface contaminée par le dépôt de stérile. Considérant que les changements climatiques s'accélèrent d'année en année et que les événements climatiques hors normes deviennent de plus en plus fréquents, est-ce que ce fossé arrivera, lors de dégel soudain ou de pluie diluvienne, à remplir sa fonction?

Paysage

Comme mentionné plus haut dans ce mémoire la Halde Sud atteindra 920 mètres de hauteur, alors que les sommets environnants se situent entre 775 et 845 mètres. Aucune montagne entre le lac Daigle et la Halde Sud ne pourra masquer en partie cette Halde, ce qui en fera un élément majeur dans le paysage environnant.

Cette Halde ne pourra aussi être végétalisée qu'à la fin de son utilisation, soit autour de 2040. Donc durant cette période et même davantage le temps que la végétation reprenne ses droits, une immense montagne de roches fera partie de notre paysage.

Nos commentaires et suggestions pour améliorer le projet

Pour améliorer le projet nous avons durant les rencontres avec le promoteur MFQ et lors des séances de question du BAPE proposé des solutions de rechange pour la Halde Sud (H1). Ces propositions sont les suivantes :

1. Halde variante numéro 2 : Lac Carotte (partiel) et lac Mazaré (partiel).
2. Lac Carotte au complet.
3. Parc à résidu variante numéro 1 (non choisi comme parc à résidu).

Voir cartes des solutions de rechange à *l'annexe 3*.

Le choix d'un de ces sites permettrait :

- A) D'éloigner la Halde à stérile entre 5.2 à 8.3 km du lac Daigle et ainsi amoindrir énormément les nuisances dues au bruit, à la poussière et au paysage.
- B) Que la Halde à stérile soit dans le même bassin versant que tout le reste des installations de la mine donc éliminer le risque de contamination de l'eau potable des résidents du lac Daigle.
- C) De rapprocher la Halde des installations de MFQ, donc de diminuer la distance de halage et par le fait même diminuer les gaz à effets de serre produits par les camions de transport du stérile.

1. Halde variante numéro 2 : Lac Carotte (partiel) et lac Mazaré (partiel)

La Halde variante numéro 2 (Halde lac Carotte et Mazaré) a obtenu un pointage presque similaire à la variante numéro 1 (Halde Sud) (H1=48.76 vs H2=47.95). Elle favorisait aussi les critères environnementaux (H1=21.17 vs H2 =21.71) et socio-économiques (H1=8.74 vs H2=11.63). Comme elle faisait partie des 3 variantes retenues comme site de Halde à stérile, elle était donc viable économiquement et réalisable du point de vue technique

(annexe 4). De plus, le choix et la pondération de certains critères de calcul étaient discutables, ce qui pourrait avec recalcule faire en sorte que la Halde variante numéro 2 soit le meilleur site.

Parmi ces critères on retrouve :

- a) « Kilométrage moyen parcouru » dans le compte auxiliaire « Qualité de l'air » :
Ce critère a été amoindri parce que MFQ considère que l'éloignement des grands centres et la faible proportion d'industries localement le justifie, alors que peu importe où l'on émet des GES ces émissions auront un impact sur les gaz à effet de serre et les changements climatiques.

- b) « Nombre de camions de halage en opération » dans le compte auxiliaires « Opération de la Halde à stérile » :
Ce critère a été amoindri parce que le risque de gestion d'une flotte de camions importantes serait atténué en implantant un système de maintenance adéquat, alors que le système de maintenance devrait toujours être adéquat peu importe le nombre de camion.

- c) « Distance de halage moyenne » dans le compte auxiliaire « Opération de la halde à stérile » :
Ce critère a obtenu une pondération de 1 parce que MFQ dit qu'il est déjà pris en considération dans le critère « Nombre de camions de halage en opération ». Comment un critère peut-il en affaiblir un autre surtout quand celui-ci a déjà été affaibli par une raison très discutable (voir point b).

- d) « Longueur des cours d'eau empiétés/asséchés » dans le compte auxiliaire « Faune aquatique » :
Ce critère a été amoindri (pondération de 2) par rapport au critère « Superficie des plans d'eau empiétés » (pondération de 6) parce que la pêche sportive se pratique surtout en lac et que la productivité halieutique y est accrue. Comment la pêche

sportive qui fait partie du compte Socio-économique peut-il à ce point abaissé un critère du compte Environnement ?

- e) « Distance par rapport à un secteur prisé pour la chasse à l'orignal » dans le compte auxiliaire « Utilisation allochtone du territoire » :

Ce critère, qui a une pondération de 6, ne devrait pas exister puisque le territoire de chasse en question se trouve dans la zone de chasse 23 Sud qui est interdite à la chasse à l'orignal. (*annexe 5*)

- f) « Compte auxiliaire biodiversité » :

Ce compte a une pondération de 2 pour la Halde à stérile alors que pour le Parc à résidu la pondération est de 5 pour le même item biodiversité. De plus le compte auxiliaire « Faune aquatique » a une pondération de 6 alors que la faune terrestre qui se trouve dans le compte biodiversité se trouve par le fait même (pondération de 2) à avoir une importance beaucoup moins grande que la faune aquatique.

À noter que ce recalcul a été demandé dans nos questions envoyées le vendredi 23 octobre 2020 au BAPE. Jusqu'à ce jour nous n'avons pu trouver sur le site du BAPE la réponse à cette question.

2. Lac Carotte au complet

Le site du lac Carotte dans son entièreté (*annexe 6*) faisait partie des choix de Halde à stérile du 1^{er} projet d'agrandissement de la mine du lac Bloom par l'ancien propriétaire CLIFFS. Ce lac est un lac de tête du bassin versant de la rivière Caniapiscou qui se trouve enclavé entre le parc à résidu de la minière ArcelorMittal et les installations minières de MFQ.

Le lac Carotte a une surface de 63.4 ha, une profondeur moyenne de 4.2 mètres et maximum de 11 mètres. Dans une étude de WSP de février 2014 pour la minière CLIFFS

à la page 286 on y indique que l'indice de développement des rives (D2 : 1.64) et du volume (Dv : 1.15) sont associés à des lacs peu productifs.

Considérant que le lac Carotte est un lac de tête, l'impact sur l'écoulement normal des eaux sera moins important si celui-ci est utilisé comme Halde à stérile car ce lac se situe au début de la chaîne d'écoulement et non au centre d'une série de lacs et de rivières. Le lac Carotte est aussi possiblement déjà contaminé par les poussières du parc à résidu d'ArcelorMittal et de MFQ vu leur proximité. De plus, lors d'une question posée à ce sujet lors de la séance du BAPE du 21 octobre 2020 en après-midi à M. François Lafrenière (vice-président de la production durable chez MFQ), ce dernier nous a répondu que le lac Carotte était « une option intéressante puisqu'il a été considéré dans l'analyse de solution de rechange ». Nous nous demandons donc pourquoi il ne faisait pas parti de la liste de choix pour la Halde à stérile, puisque jusqu'à présent nous n'avons eu aucune confirmation qu'un ministère que ce soit du fédéral ou provincial rejetait cette proposition de site.

3. Parc à résidu variante numéro 1 (non choisi comme parc à résidu)

Pour ce qui est du Parc à résidu variante numéro 1, nous avons demandé à deux reprises à l'initiateur MFQ de faire une analyse de ce site comme solution de rechange à la « Halde Sud ». Lors de la réunion du 12 juin 2019, où j'avais proposé ce site à M. François Lafrenière, ce dernier avait répondu qu'il n'avait pas pensé à cette possibilité de prendre un site de parc à résidu non choisi pour une Halde à stérile. Il devait en parler à la firme-conseil WSP et nous redonner des nouvelles à ce sujet. Cette information ne nous est parvenue qu'après avoir posé à nouveau la question lors de la séance du BAPE du 20 octobre 2020 en soirée. La réponse fut que ce site correspondait en fait à une 4^e option de Halde à stérile, non présentée lors de la rencontre du 12 juin 2019, et qui n'avait pas été retenu entre autres parce qu'il y avait un peu moins de capacité d'expansion. Cette option, après une longue attente pour sa réponse, ne satisfait donc pas les exigences de MFQ.

Sommes-nous pour ou contre ce projet?

Les résidents du lac Daigle sont d'accord avec l'autorisation du Parc à résidu minier variante numéro 3. Cependant, pour ce qui est du choix de la Halde Sud (variante numéro 1) nous sommes complètement contre. Pour que les résidents du lac Daigle acceptent globalement le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers, il faudrait que la Halde à stérile soit situé au nord du massif de montagnes bordant le côté ouest du lac Bloom où se retrouve le reste des installations de la mine MFQ et qui est dans un bassin versant différent que celui du lac Daigle.

Nous vivons dans une ville mono industrielle et nous sommes ici grâce à l'industrie minière, certainement que nous sommes favorables à l'agrandissement de la mine du lac Bloom, mais pas au détriment de notre qualité de vie. D'autres solutions sont à votre portée pour minimiser les impacts. Nous aimons notre petit coin tranquille et souhaitons y poursuivre notre vie en toute quiétude.

Compensations

Vu la proximité de la Halde Sud des résidences du lac Daigle, nous demandons à MFQ une compensation pour la nuisance et la dévaluation de nos propriétés. Nous demandons que cette compensation s'applique que nous déménagions ou pas de nos résidences et qu'un document écrit soit fait à cet effet.

Dans le passé, lorsque Consolidated Thompson ont ouvert la mine du lac Bloom et ont construit un chemin de fer de la mine du lac Bloom jusqu'à la mine de Wabush, ils ont compensé les résidents de la rivière Walsh en installant des poteaux électriques jusqu'à leur résidence pour qu'ils puissent se brancher au réseau électrique de Terre-Neuve et Labrador. Ces poteaux partent de la route 500 et se rendent jusqu'au bout du chemin, soit sur une distance d'environ 2.5 km.

Les Innus de Mani-Utenam et de Matimekush-Lac John recevront aussi une compensation pour l'utilisation du territoire Nitassinan. Ce dossier étant confidentiel nous ne pouvons

savoir de quel ordre est cette compensation. Nous savons toutefois qu'une aide technique et/ou économique a été proposée pour l'amélioration de leur chalet communautaire situé sur le bord du lac Daigle. Nous espérons donc que l'initiateur du projet MFQ honorera son offre de compensation et sera équitable dans celle-ci.

Conclusion

Pour conclure nous posons la question à tous ceux qui porte un intérêt envers ce mémoire : est-ce que vous aimeriez avoir une halde à stérile de 920 mètres de hauteur et d'une superficie de 339.4 hectares à un peu moins de 1 km de votre résidence?

M. François Lafrenière (vice-président de la production durable chez MFQ) lors de la rencontre du 14 octobre 2020 a terminé en disant qu'il aurait fait la même chose que nous, soit s'opposer au choix de la Halde Sud s'il avait été résident du Lac Daigle. On espère donc que les membres du BAPE et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques entendront notre demande et que cela fera en sorte qu'ils exigeront à la manière MFQ de choisir un site pour la Halde à stérile se situant dans un autre bassin versant que celui du lac Daigle.

Annexes

Annexe 1 : Impact pour la poussière et le bruit.

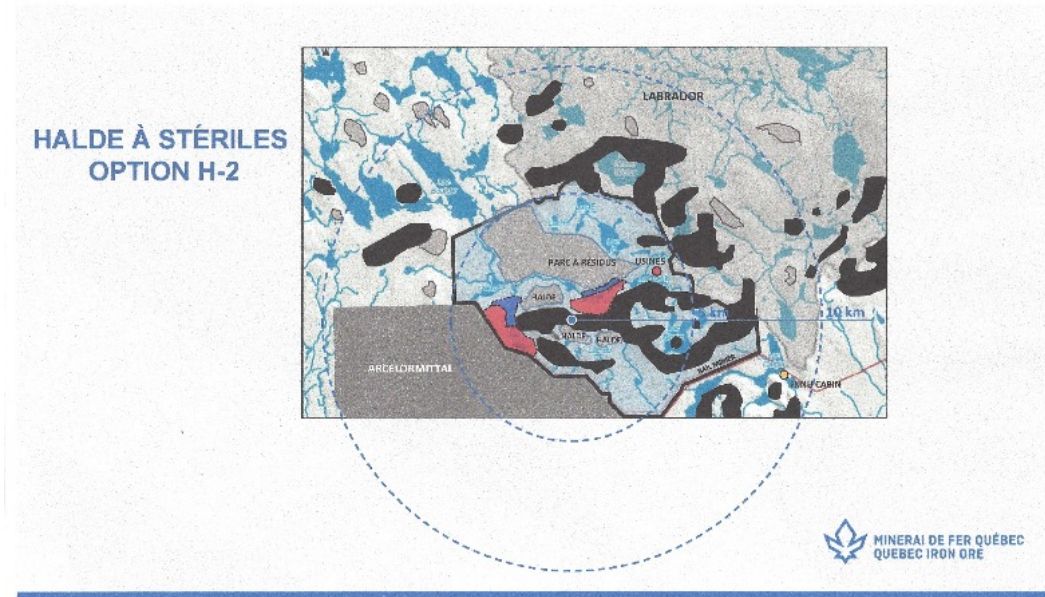


Source : Source : présentation MFQ.



Annexe 2 : Forêt clairsemée.
Source : Martine Cotte

Annexes 3

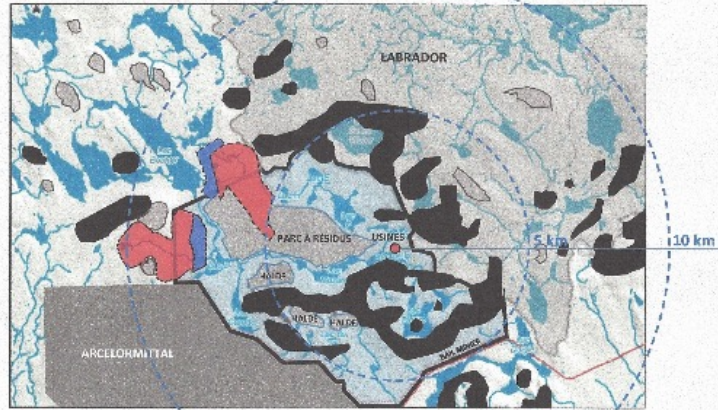


Source : Minerai de Fer Québec.



Source : Carte topographique

**PARC À RÉSIDUS
OPTION P-1**



 MINÉRAI DE FER QUÉBEC
QUEBEC IRON ORE

Source : Minerai de Fer Québec.

5 – Analyse quantitative

RÉSULTATS DE L'ANALYSE: HALDE À STÉRILES

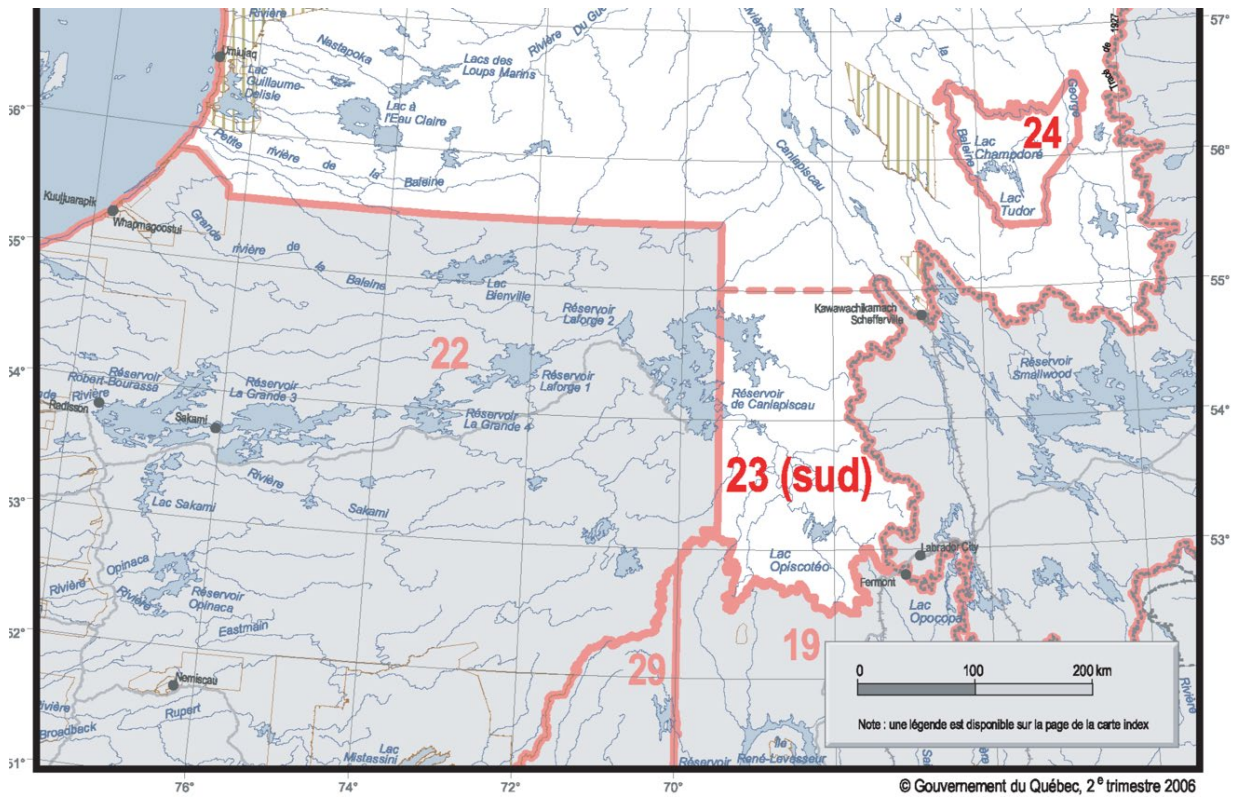
Compte	Solution de rechange (halde à stériles)		
	H-1 Halde Sud-Est	H-2 Lac Carotte + Lac Mazaré	H-3 Halde Ouest
	Pointage de mérite du compte	Pointage de mérite du compte	Pointage de mérite du compte
Environnement	21,17	21,71	12,67
Technique	11,06	9,48	8,91
Socioéconomique	8,74	11,63	9,49
Économique	7,79	5,14	3,07
Total	48,76	47,95	34,13
Total ajusté <small>(divisé par la somme des compte soit 13,5)</small>	3,61	3,55	2,53
	1 ^{re} position		

Source : Minerai de Fer Québec.

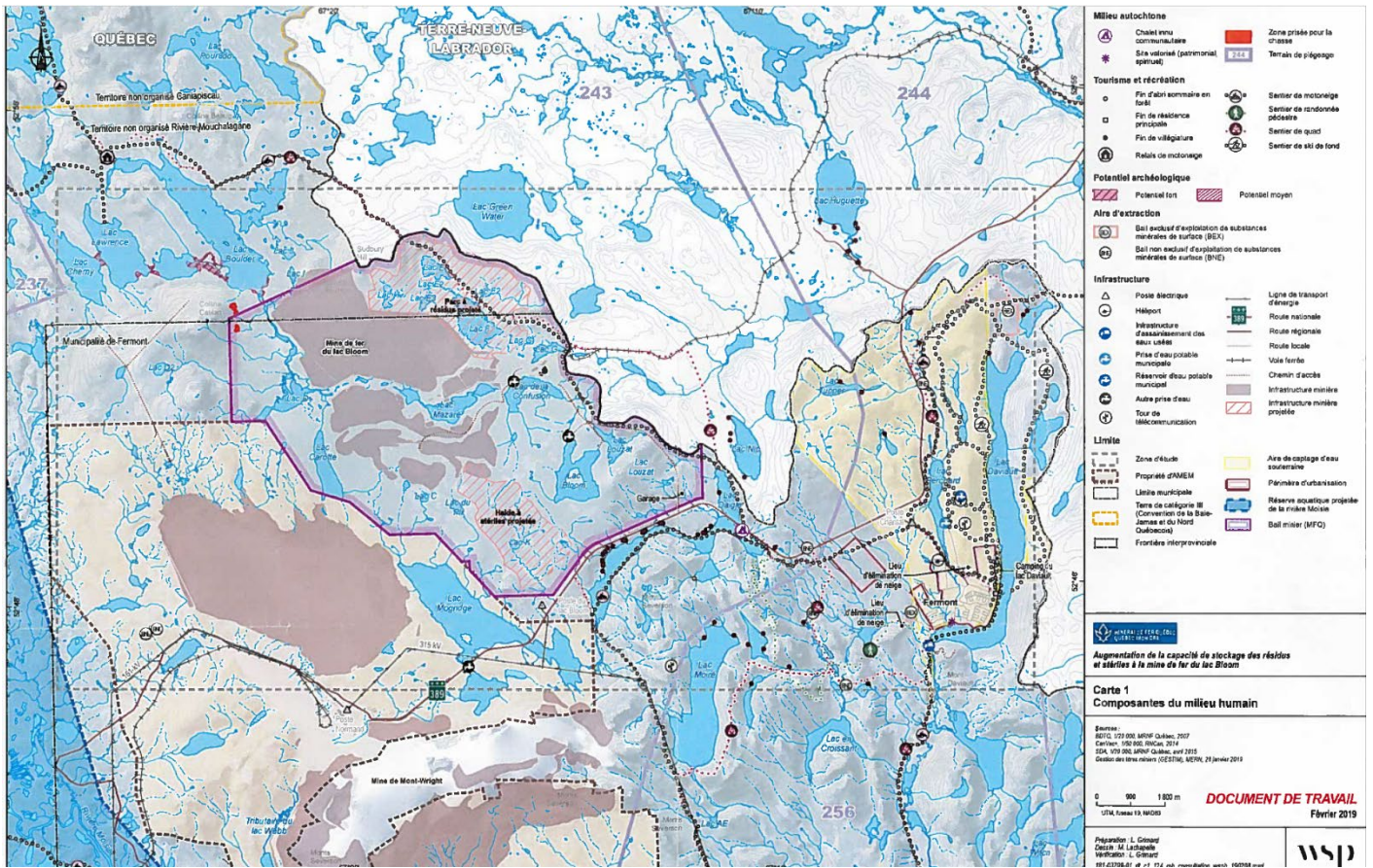
Annexe 5



Zone de chasse 23 Sud. Source : Carte personnelle provenant de Francois Jinchereau.

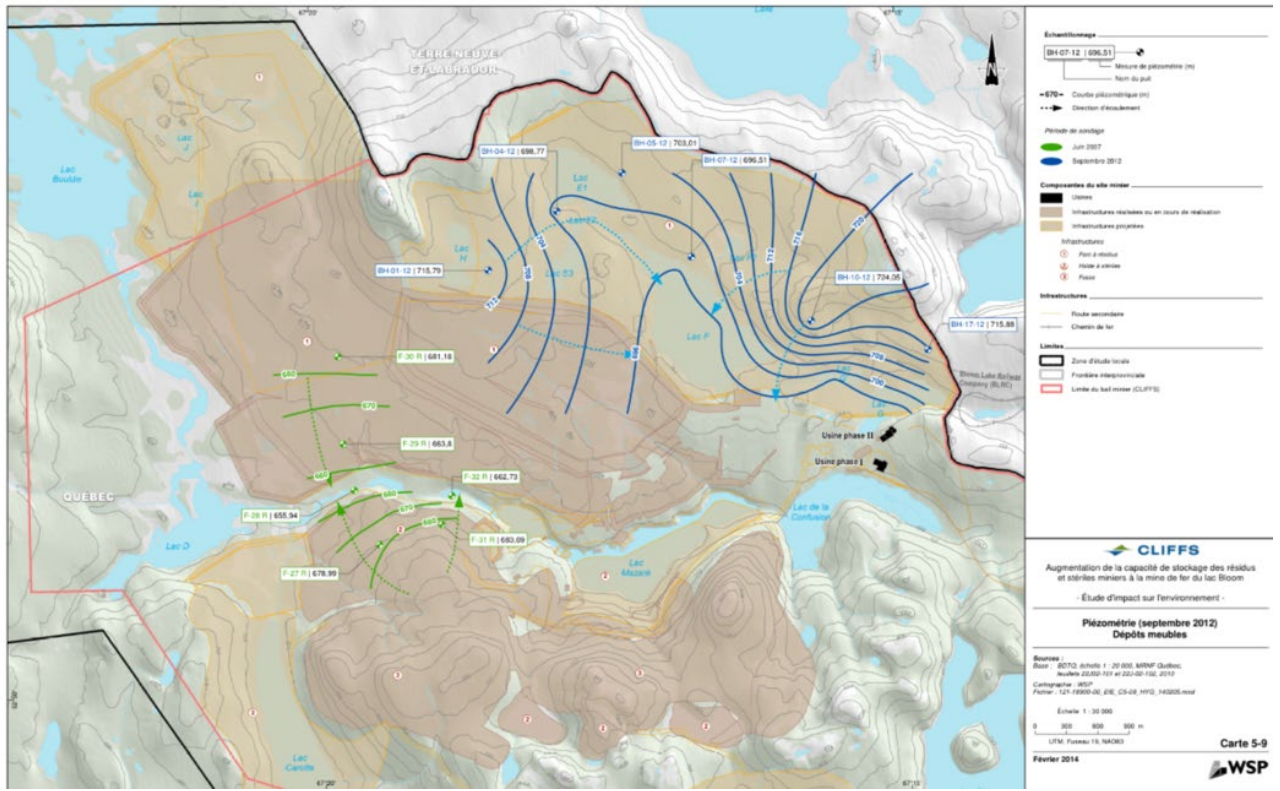


Source : Gouvernement du Québec.



Source : WSP Canada. Minerai de Fer Québec. 2019

Annexe 6



Source :

WSP CANADA. 2014. *Mine de fer du lac Bloom. Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom. Étude d'impact sur l'environnement. Rapport principal, réalisé pour CLIFFS – SEC Mine de Fer du Lac Bloom. Pagination multiple + annexes.*